Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 55 (1941)

Heft: 3-4: Live commemoratif = Festschrift

Artikel: Sceaux et armoiries de la baronnie de Vaud

Autor: Galbreath, D.L.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-745398

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Sceaux et armoiries de la baronnie de Vaud

par D. L. Galbreath.

A la base de l'organisation politique des possessions savoyardes étaient les bailliages et les châtellenies. Nous trouvons des châtelains de Chillon et de Moudon dès les premiers temps de la mainmise des comtes de Savoie sur le Pays de Vaud. Le Petit Charlemagne forma de ses possessions vaudoises, d'origines fort diverses, un bailliage dont le titulaire, le bailli de Vaud, était son représentant personnel. Il en résulta que les attributions du bailli étaient très variées, judiciaires, financières et militaires. Presque toujours le bailli de Vaud était aussi châtelain de Moudon.

Après la cession au comte de Savoie de la région entre la Dranse et l'Arve (appelée dès lors le Nouveau Chablais), celle-ci fut ajoutée au Vieux Chablais (tout le haut lac de la Veveyse à la Dranse) pour former le bailliage du Chablais. Le bailli du Chablais était en général châtelain de Chillon. Ses pouvoirs étaient moins étendus que ceux de son confrère de Vaud, car il ne présidait pas des Etats, le Chablais

Fig. 1

Fig. 2

Fig. 3

n'ayant pas d'Etats propres; de plus la cour du comte en Chablais et Genevois réduisait passablement son activité judiciaire.

Les châtelains étaient préposés à des circonscriptions de grandeur fort diverse, et l'étendue même de leurs pouvoirs variait d'une châtellenie à l'autre. Ils devaient soumettre leurs comptes aux baillis, soit de Vaud, soit du Chablais. D'ailleurs le nom d'allure féodale de châtelain n'empêche pas qu'en réalité la comptabilité était le souci le plus important de ces officiers.

Le bailli de Vaud était appelé à faire apposer le sceau du bailliage à un très grand nombre de documents de toute sorte, surtout à des ventes, lods, échanges et prêts. Le droit de sceau étant d'un rendement considérable, de leur côté les employés du bailli (les clercs de la cour) tâchaient de réduire autant que possible les frais incombant à leur office, c'est-à-dire avant tout la matière première, la cire. Aussi les sceaux du bailliage de Vaud, bien qu'existant par milliers, ne sont presque jamais complets, imprimés qu'ils étaient sur de minces gâteaux de cire, qui ne tardaient pas à s'ébrêcher à leur circonférance.

Le premier sceau du bailliage de Vaud porte une aigle, l'aigle de Savoie (fig. 1). Le premier exemplaire à nous connu date de 1293, mais il est possible qu'il soit un peu plus ancien, du temps précédant l'inféodation du bailliage de Vaud à Louis Ier de Savoie-Vaud, car l'aigle sans lambel est le blason du comte de Savoie, comme l'aigle au lambel de gueules l'est du seigneur de Vaud. Entre 1306 et 1311 fut gravé

un nouveau sceau du bailliage, montrant les nouvelles armes de Louis II de Vaud, la croix de Savoie brisée d'un filet componé brochant (fig. 2). Après l'extinction de la branche de Vaud, et après que le bailliage de Vaud eut fait retour (par achat) au comte, on s'attendrait à trouver un nouveau sceau, portant de nouveau les armes du comte. Il n'en fut rien. Le sceau aux armes de Savoie-Vaud continua à servir jusqu'à la fin du régime savoyard, avec le contre-sceel aux mêmes armes (fig. 18). Il faut en déduire que le blason *de gueules à la croix d'argent, brisé d'un filet componné d'or et d'azur brochant,* était devenu le blason du bailliage de Vaud.

Fig. 4

Fig. 5

Fig. 6

Il n'y a jamais eu de sceau du bailliage du Chablais. Les affaires de justice et beaucoup d'actes de propriété passaient devant la cour du Chablais et Genevois, dont le sceau montre l'écu (et la tête) du comte. Au besoin le bailli-châtelain se servait de son sceau particulier. D'ailleurs beaucoup d'actes de la région furent scellés par l'abbé de Saint-Maurice et le doyen de Vevey.

Les sceaux des châtellenies montrent en premier lieu les armes du seigneur de Vaud. Le sceau de la châtellenie de Morges (fondée de toutes pièces vers 1290 par Louis Ier de Savoie-Vaud) est particulièrement intéressant : il porte l'aigle au lambel

Fig. 7

Fig. 8

Fig. 9

du seigneur de Vaud, empiétant le lion de Savoie (fig. 3). Car il y a eu un lion de Savoie, qui fut porté par quatre comtes, et qui se trouve régulièrement au cimier timbrant l'écu à la croix. Le graveur, voulant dessiner le lion *passant,* de façon que l'aigle put bien empiéter son dos, s'est contenté de dessiner un lion rampant et de le poser en fasce. C'est une façon de faire qui n'est pas rare au moyen-âge. Cette représentation se retrouve sur le second sceau de la châtellenie, gravé entre 1462 et 1530, mais *sans* le lambel, car Morges appartenait alors déjà depuis plus de cent ans au comte de Savoie. Comme toutefois l'aigle empiétant le lion ne se trouve jamais dans un écu, nous ne pouvons pas affirmer qu'ils représentent le blason de la châtellenie, celle-ci n'ayant, à proprement parler, jamais eu qu'un sceau, et pas d'armoiries.

L'écu à la croix de Savoie, brisé pour Vaud, se trouve sur les sceaux des châtellenies des Clées (1322), de Romont (1336), le contre-scel (fig. 17) même date

d'Yverdon (1313); mais en 1380 Yverdon porte sur le nouveau sceau, l'écu de Savoie plein (fig. 9). Nyon (1492), Estavayer (1534) et Cudrefin (1511, fig. 4) font de même et ne semblent jamais avoir porté d'autre écu.

Un exemple frappant du passage des armes des seigneurs à la châtellenie nous est offert par les sceaux de la châtellenie de Corbières. Nous y trouvons l'écu parti de Savoie-Vaud et de Gruyère, écu qui ne correspond à aucune alliance, comme on supposerait à première vue, mais qui représente les seigneurs de Corbières entre

Fig. 10

Fig. 11

Fig. 12

1326 et 1334. Ce fut en effet en 1326 que Louis II de Vaud acheta une partie de la seigneurie de Corbières, et en 1334 que Perrod de Gruyère, détenteur de l'autre partie, la vendit à Geoffroy de Grandmont. Mais dès lors, l'écu parti de Vaud et de Gruyère, au lieu de céder la place aux armes de Vaud et de Grandmont (un bandé brisé d'une bordure), continue néanmoins à servir non seulement pendant tout le temps que fut employé ce premier sceau, mais quand, en 1512, on grava un nouveau sceau de la châtellenie, on y plaça les mêmes armes de Vaud et de Gruyère, preuve éclatante que cet écu était devenu le blason de la châtellenie même (fig. 5).

Fig. 13

Fig. 14

Fig. 15

Les sceaux des châtellenies des Clées, de Romont et d'Yverdon montrent une particularité commune, que l'on peut appeler la brisure sphragistique. Le graveur a ajouté, hors de l'écu, qui est aux armes du seigneur (Savoie-Vaud) une marque spéciale, sorte de brisure, mais qui ne se trouve que dans le champ du sceau, et non dans l'écu. C'est pour les Clées, un mont de trois coupeaux (fig. 6); pour Romont, deux châteaux (fig. 7), et pour Yverdon, deux poissons (fig. 8). Dans ce dernier cas la brisure sphragistique des deux poissons a été reprise dans deux sceaux postérieurs de la châtellenie, en 1380 (fig 9) et 1388, tous deux aux armes du seigneur (le comte de Savoie), soit l'écu à la croix pleine. Notons que sur le sceau de 1388 l'écu est surmonté d'une petite couronne; ce doit être le premier exemple en Suisse d'un écu timbré d'une couronne (fig. 10).

Mais on trouve non seulement des brisures sphragistiques dans les sceaux de nos châtellenies, il y a même des cas de brisures très héraldiques dans leurs armes. Ainsi le sceau de la châtellenie de Rolle[1]) de 1340 montre l'écu de Savoie-Vaud,

[1]) La dernière lettre de la légende de ce sceau est à corriger: il faut lire ROTVLI et non ROTVLE. Ce sceau doit avoir été gravé avant 1330.

brisé de deux roues aux deuxième et troisième cantons (fig. 11). Dans les armes de la châtellenie de Rue on se servit également de cette brisure parlante: d'après le sceau de 1331 l'écu doit se blasonner *de gueules à la croix d'argent, accompagnée aux deuxième et troisième cantons d'une roue* (du même?), *au filet componné d'or et d'azur brochant* (fig. 12). Ces armes servirent pendant le quatorzième siècle et tout le quinzième. Vers la fin du régime savoyard (1532) on trouve un nouveau sceau montrant l'écu de Savoie (plein), soutenu d'un écu-targe penché, aux armes des anciens sires de Rue, *à la roue* (fig. 13). Dans le sceau de la châtellenie de Mont-le-Vieux (1322) l'écu de Savoie-Vaud est contourné (sans doute par erreur du graveur), et au premier canton se trouve un château (fig. 14). C'est probablement en raison de cette erreur que ce sceau ne resta en usage que peu de temps: en 1336 on trouve un nouveau sceau aux armes de la châtellenie, qu'il faut blasonner *de gueules à la croix d'argent, accompagnée au premier canton d'une tour crénelée et sénestrée d'un avant-mur* (du même?), *au filet componné d'or et d'azur brochant* (fig. 15). Enfin il faut nommer la châtellenie de Vaulruz, dont l'écu (1336) montre la croix de Savoie accompagnée aux deuxième et troisième cantons d'une mouche-

Fig. 16

Fig. 17

Fig. 18

ture d'hermine, au filet componné comme ci-dessus (fig. 16)[1]), et le sceau de la châtellenie de Grandson, pour les années de 1389 à 1410, où l'écu de Savoie (plein) est brisé d'une étoile rayonnante au premier canton.

Déductions: les bailliages, cours et châtellenies portent des armoiries dès la fin du treizième siècle. Elles peuvent porter:

1⁰ les armes du seigneur, et

1ª elles peuvent changer d'armoiries à chaque changement de seigneur, ou

1ᵇ elles peuvent rester aux armoiries du premier seigneur en dépit de tout changement ultérieur.

Lorsqu'il y a partage en coseigneuries, elles peuvent porter un écu parti aux deux blasons des coseigneurs, cet écu pouvant également suivre ou ne pas suivre des changements de seigneurs. Elles peuvent briser l'écu du seigneur, soit

2ª en brisant au moyen d'un meuble (château, roue, étoile, moucheture d'hermine), soit

2ᵇ en combinant les armes du seigneur, toutes entières ou en partie, avec les armes d'un prédécesseur[2]).

Une fois le blason adopté par la châtellenie, etc., il pourra servir pour toujours, à moins de changement radical de régime, mais tout blason de châtellenie peut être un jour abandonné pour faire place aux armes du seigneur, nous dirions aux armes de l'Etat.

[1]) Ce sceau paraît sortir du même atelier que celui de la châtellenie de Corbières (fig. 5).

[2]) Voir le sceau de la cour de Gex en 1301 *(Inventaire des Sceaux vaudois 128, 1)*, où l'écu porte *(d'azur) à trois paires de broyes ouvertes d'or* (les armes des Joinville, seigneurs actuels), *accompagnées en chef de deux poissons adossés (du même?)*, (armes de leurs prédécesseurs, les sires de Gex de la maison de Genève). Un autre exemple est fourni par le sceau de la châtellenie de Bourjod, vers 1540 (Inv. 135, 1): l'écu *à la grue* (du comte de Gruyère, seigneur actuel) *porte en pointe*, entre les jambes de la grue, un *petit écusson à la bande* (armes incomplètes des cotices accompagnant la bande, des seigneurs de Billens, anciens seigneurs de Bourjod).